

Le planning d'animation :

Un planning d'animation vous sera présenté pour chaque période scolaire.

Afin que les enfants soient véritablement à l'initiative de ce projet, une discussion aura lieu avec eux lors de la première journée pour s'organiser ensemble.

Ce programme sera toujours prévisionnel et pourra être amené à évoluer en fonction de la météo, de l'envie des enfants etc...

Quelques pistes : Jeu d'enquête, cirque, magie, création d'un théâtre d'ombres, sorties extérieurs, activités manuelles et plus encore !

Quelques
recommandations:

Chaque jour, votre enfant vient au péricolaire avec son sac à dos qui contient :

- Une gourde
- Un repas avec un contenant passable au micro-onde si celui-ci doit être réchauffé (merci de mettre des couverts). Le goûter est fourni.
- Une tenue adaptée à la saison.
- Une paire de chausson.

Un centre de loisirs sera mis en place pour les vacances de février. La plaquette vous sera distribuée à partir du 17 janvier prochain.

Inscriptions :

Corinne NABONNE et Katia WEISS :
04.92.46.82.55

admin.acssq@queyras.org / ACSSQ,
Le Grand Laus. 05470 Aiguilles

Renseignements :

Camille RIEU, responsable du
secteur jeunesse : 07.67.12.20.55 /
centredeloisirs@queyras.org



Le
péricolaire

TOUS LES MERCREDIS DE
L'ANNÉE SCOLAIRE. À PARTIR DU
MERCREDI 05 JANVIER 2022

DE 7H30 À 17H30, À L'ÉCOLE
D'AIGUILLES

Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras -
Centre social rural intercommunal
Le Grand Laus - 05.470 Aiguilles. Tél : 04.92.46.82.55 -
acssq.queyras@queyras.org www.queyras.org
SIRET : 38746393800044 - Association loi 1901 n°33/82



Le pèriscolaire

Ce service est proposé dans les locaux de l'école d'Aiguilles, ce qui nous permet de respecter les directives d'accueil et le protocole sanitaire en vigueur. Le pèriscolaire est l'occasion pour les enfants de couper la semaine avec une journée ludique et pleine de nouvelles découvertes. Au travers de grands thèmes et une volonté de laisser place aux initiatives, les enfants pourront être auteur de ce temps et se créer leurs propres souvenirs. Aller à la rencontre de soi et des autres, dans la sécurité, avec ce brin de folie apporté par l'équipe d'animation, c'est la philosophie de ce service.

Moi c'est Camille !



Tu m'as déjà peut-être rencontré cet été au centre de loisirs Les Tips !

ACCUEIL : 7H30 - 9H
ACTIVITÉS : 9H-12H
ACCUEIL ET DÉPART :
13H-13H30
ACTIVITÉS : 14H-16H
GOUTER + DÉPART :
16H-17H30

Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, sachez que j'ai hâte de vous rencontrer pour vivre tout plein d'aventures avec vous !

Alors rejoins moi à partir du mercredi 05 janvier pour que l'on puisse faire connaissance et surtout pour me parler de toutes les choses que tu aimerais faire cette année !

Promis, on ne fera pas que discuter, j'ai déjà prévu quelques surprises !



Quotient Familial		Demi-journée	Journée complète
Enfants inscrits à l'école d'Aiguilles			
Inf à 500	Barème 1	5 €	10 €
De 501 à 700	Barème 2	6 €	12 €
De 701 à 1000	Barème 3	6.75 €	13.5 €
De 1001 à 1600	Barème 4	7.5 €	15 €
Sup à 1601	Barème 5	9 €	18 €

Un tarif différent sera appliqué pour les enfants qui ne sont pas inscrits à l'école d'Aiguilles. Pour plus de renseignements, contactez l'ACSSQ.

Règlement partiel pour que ça roule !

INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS :

Compte tenu de la responsabilité engagée par l'ACSSQ auprès des enfants, des parents, des prestataires, de l'équipe d'animation et des communes qui financent ce service (Aiguilles et Château Ville-Vieille), nous sommes contraints de régler les modalités d'inscription au pèriscolaire.

Toutes les inscriptions doivent être faites au bureau de l'ACSSQ et seront effectives sur présentation du dossier complet accompagné du règlement (par chèque ou espèces). Ces inscriptions se feront par période scolaire.

Veuillez trouver la fiche d'inscription, le reste des documents est à demander au bureau de l'ACSSQ.

Les réservations pour les mois de janvier et février seront ouvertes dès le 17 décembre 2021, jusqu'au 3 janvier 2022.

RESPONSABILITÉ :

L'ACSSQ est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la MAIF. Cette RCP ne saurait se substituer à la Responsabilité Civile Individuelle dont chaque participant doit être titulaire. Un protocole sanitaire sera mis en place sur cet accueil. Ce dernier sera communiqué aux parents lors de l'inscription et devra être respecté par tous.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION :

Les absences pour raison médicale font l'objet d'une exonération de facturation sur présentation d'un certificat médical dans les 3 jours qui suivent le jour d'absence.

Aucune autre annulation ne pourra être remboursée.

Un minimum de 4 inscrits est nécessaire pour que le pèriscolaire puisse fonctionner.

